

CQP Technicien sportif baseball - softball - cricket

RNCP35014 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2023

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDE FRANC BASEBALL & SOFTBALL	32711406200042	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création du CQP de « Technicien sportif Baseball – Softball - Cricket » correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- Des ressources financières limitées de la majorité des associations et un contexte économique défavorable pour les associations (Baisse des subventions publiques)
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques
- Le besoin d'intervention sur des horaires décalés (soir et weekend)
- L'afflux de nouveaux pratiquants
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'intervention du titulaire du CQP à temps partiel sur la saison sportive principalement au sein de clubs de Baseball, Softball et Cricket.

Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Technicien sportif occasionnel

ACTIVITÉS VISÉES

A1.– Élaboration d'un projet d'entraînement sportif Baseball – Softball - Cricket

A2 - Conduite des séances d'entraînement en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers en Baseball, Softball et Cricket

A3 - Management

des ressources humaines et logistiques à l'entraînement et lors des échéances compétitives de Baseball, Softball et Cricket

A4 – Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

A5 – Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conception d'un projet d'entraînement en Baseball – Softball ou Cricket

- Faire le diagnostic de l'équipe et des sportifs
- Définir la stratégie d'entraînement en relation avec le contexte
- Planifier le programme d'entraînement

Conduite des séances d'entraînement des sportifs

- Concevoir une séance d'entraînement en adéquation avec les ressources mobilisables des sportifs et des objectifs fixés
- Mener la séance et procéder aux adaptations nécessaires
- Optimiser les différents facteurs de la performance aux différents postes
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- Evaluer la séance et réguler le programme d'entraînement au regard des objectifs fixés

Gestion des ressources humaines et logistiques lors des échéances compétitives

- Manager les sportifs et l'équipe en phase préparatoire des échéances compétitives
- Gérer le temps qui précède la compétition
- Manager les sportifs et l'équipe pendant la compétition
- Gérer l'après compétition

Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Gérer et entretenir le matériel

Protection des personnes en situation d'incident et d'accident

- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le « Technicien sportif Baseball – Softball - Cricket » exerce son activité au sein d'associations sportives, notamment affiliée à la fédération française de baseball et softball, ou d'autres structures relevant du secteur marchand (SA, SAS, ...) ou non marchand (associations de jeunesse, structures de tourisme...)

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés dans le cadre d'événements.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La situation

professionnelle du CQP Technicien sportif baseball - softball - cricket fait référence au poste type de travail de « technicien sportif occasionnel ».

Il a vocation à prendre en charge un groupe de compétiteurs, à contribuer à la performance sportive du club et à son développement dans des conditions rendant impossible le recours aux titulaires d'une certification d'Etat.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP de « Technicien sportif Baseball – Softball - Cricket » doit répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation suivantes :

- Etre âgé de 18 ans
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Baseball – Softball ou Cricket datant de moins de 1 ans ou présenter une licence sportive en cours de validité
- Etre titulaire d'une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), certifications de secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou d'autres qualifications admises en équivalence (AFPS, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) en cours de validité, ou certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) ...
- Justifier d'une expérience d'encadrement en Baseball – Softball ou Cricket dans une structure associative affiliée à la Fédération Française de Baseball et Softball d'un minimum de 150 heures attestée par le président de la structure

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/10/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39633

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35014/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	8
Taux d'achèvement	100 %
Période	01/2023 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	11
Montant total engagé	16 500 €
Coût moyen par dossier	1 500 €
Durée moyenne	245 h
Période	06/2021 – 09/2023
France compétences	76 %
Reste à charge titulaire	21 %
Compte d'engagement citoyen	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.